



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CONSEIL NATIONAL

Session des 19 & 20 mai 2015

Point 3 de l'ordre du jour

Rapporteur : Thierry CADART

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos au 31 décembre 2014

- Rapport des commissaires aux comptes
- Etats financiers consolidés

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€)

Confédération Française Démocratique du Travail

**CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL
C.F.D.T.****RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES****(Exercice clos le 31 décembre 2014)****Ernst & Young et Autres**
1/2 place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris la Défense Cedex**PricewaterhouseCoopers Audit**
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES****(Exercice clos le 31 décembre 2014)****Confédération Française Démocratique du Travail**
4, boulevard de la Villette
75955 Paris Cedex 19

Aux membres du Conseil National,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Bureau National, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du syndicat C.F.D.T., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Bureau National. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL - C.F.D.T.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2014 – Page 2

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 7.3.4. de l'annexe expose les principes et méthodes comptables pour la détermination de la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.
- Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits en note 7.3.9 et en note 8.10. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport financier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 mai 2015

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

PricewaterhouseCoopers Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen

Francis Chartier

Sommaire

1	Bilan consolidé.....	5
2	Compte de résultat consolidé	6
3	Tableau des flux de trésorerie.....	7
4	Variation des Fonds Propres	8
5	Faits majeurs.....	9
	5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération	
	5.2 Premiers comptes consolidés de la Confédération	
	5.3 Evènements de l'exercice	
6	Liste des entités de l'ensemble	10
	6.1 Liste des entités consolidées	
7	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation.....	11
	7.1 Référentiel comptable,.....	11
	7.2 Modalités de consolidation.....	11
	7.3 Méthodes et règles d'évaluation	12
8	Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations	16
	8.1 Immobilisations incorporelles	16
	8.2 Immobilisations corporelles	17
	8.3 Immobilisations financières.....	18
	8.4 Stocks et en-cours	19
	8.5 Ventilation des créances par échéance.....	20
	8.6 Dépréciation de l'actif circulant	20
	8.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	20
	8.8 Fonds Syndicaux de la Confédération Cfdt	21
	8.9 Fonds dédiés.....	21
	8.10 Provisions pour risques et charges.....	22
	8.11 Impôts différés	22
	8.12 Emprunts et dettes financières	23
	8.13 Autres passifs.....	24
	8.14 Engagements hors bilan	24
	8.15 Tableau des ressources	25
	8.16 Charges d'exploitation.....	28
	8.17 Autres produits d'exploitation.....	29
	8.18 Résultat financier.....	30
	8.19 Résultat exceptionnel.....	30
	8.20 Impôts.....	31
	8.21 Effectif	31
9	Autres informations	31
	9.1 Evènements postérieurs à la clôture.....	31
	9.2 Dirigeants.....	31
	9.3 Liste des organismes paritaires	32

1 Bilan consolidé

Actif	Note n°	31/12/14	31/12/13
Actif immobilisé		314 703	319 222
Immobilisations incorporelles	8.1	10 352	7 897
Immobilisations corporelles	8.2	72 660	79 425
Immobilisations financières	8.3	231 691	231 900
Actif circulant		43 134	46 515
Stocks et en-cours	8.4	650	573
Clients et comptes rattachés	8.5- 8.6	1 498	1 013
Autres créances et comptes de régularisation	8.5- 8.6	12 220	15 915
Valeurs mobilières de placement	8.7	24 900	18 466
Disponibilités	8.7	3 866	10 548
Total de l'actif		357 837	365 737

Passif	Note n°	31/12/14	31/12/13
Fonds propres		311 248	316 787
Réserves	4	313 141	312 921
Réserves consolidées	4	3 646	3 692
Résultat consolidé	4	(5 539)	174
Fonds dédiés	8.9	404	336
Provisions pour risques et charges	8.10	12 495	12 000
Dettes		33 690	36 614
Emprunts et dettes financières	8.12	5 005	5 371
Fournisseurs et comptes rattachés	8.13	3 916	2 928
Autres dettes et comptes de régularisation	8.13	24 769	28 315
Total du passif		357 837	365 737

2 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé

Montants en K€	Note n°	31/12/2014	31/12/2013
Cotisations	8.15	22 512	22 405
Subventions contributions	8.15	16 401	16 164
Autres produits d'exploitation	8.17	14 634	15 841
Total des produits d'exploitation		53 547	54 410
Achats consommés	8.16	(3 838)	(3 746)
Charges externes	8.16	(19 444)	(18 750)
Charges de personnel	8.16	(17 817)	(16 354)
Impôts et taxes	8.16	(2 597)	(2 325)
Autres charges d'exploitation	8.16	(8 523)	(9 015)
Dotations aux amortissements et aux provisions	8.16	(10 776)	(10 617)
Total des produits d'exploitation		(62 995)	(60 806)
Résultat d'exploitation		(9 448)	(6 396)
Charges et produits financiers	8.18	2 692	6 069
Résultat courant des entreprises intégrées		(6 756)	(327)
Charges et produits exceptionnels	8.19	1 336	408
Impôts sur les résultats	8.20	(50)	(52)
Résultat net des entreprises intégrées		(5 470)	29
Report ressources non utilisées	8.9	155	344
Engagements à réaliser	8.9	(223)	(199)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(5 539)	174
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net (part du groupe)		(5 539)	174

3 Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - KC		Montants au 31/12/2014	Montants au 31/12/2013
OPERATIONS D'EXPLOITATION	OPERATIONS D'EXPLOITATION		
	RESULTAT NET DES ENTREPRISE INTEGREES	(5 539)	174
	Dotations aux Amortissements et provisions	13 110	10 522
	Reprises des Amortissements et provisions	(1 904)	(3 211)
	Plus et moins values de cession	(2)	25
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	5 665	7 510
	Ecart de conversion sur la CAF		
	Variation nette exploitation	(99)	(655)
	Var° de stock	(76)	(302)
	Var° des Créances d'exploit°	(608)	(190)
Var° des Dettes d'exploit°	586	(163)	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variation nette hors exploitation	734	1 644
	Var° des créances hors exploitation	3 584	(1 892)
	Var° des dettes hors exploitation	(2 937)	3 320
	Charges et produits constatés d'avance	87	216
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	636	989
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		6 301	8 499
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
	Décaiss / acquisition immos incorporelles	(3 414)	(4 240)
	Décaiss / acquisition immos corporelles	(990)	(1 685)
	Encaiss / cession d'immos corp et incorp	2	12
	Décaiss / acquisition immos financières	(2 309)	(5 301)
	Encaiss / cession immos financières	463	349
	Trésorerie Nette sur Acquisition.Cession de Filiales	(3)	41
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(6 251)	(10 825)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	OPERATIONS DE FINANCEMENT		
	Variation des fonds dédiés	69	(145)
	Encaissements provenant d'emprunts	199	36
	Remboursement d'emprunts	(573)	(573)
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(306)	(682)
VARIATION DE TRESORERIE		(256)	(3 008)
Incidences des variations de taux de change			
TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)	31/12/2013	29 015	32 023
TRESORERIE A LA CLOTURE (*)	31/12/2014	28 758	29 015

4 Variation des Fonds Propres

Montants en K€					
Situation à la clôture	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe
Solde au 31/12/2012	157 046	151 330	4 716	3 521	316 613
Affectation du résultat 2012	1 620	2 925	(1 023)	(3 521)	(0)
Résultat de l'exercice				174	174
Autres					0
Solde au 31/12/2013	158 666	154 255	3 692	174	316 787
Affectation du résultat 2013	(2 905)	3 125	(46)	(174)	0
Résultat de l'exercice				(5 539)	(5 539)
Autres					0
Solde au 31/12/2014	155 761	157 380	3 646	(5 539)	311 248

Contrôle de cohérence par rapport au bilan					
31/12/13	0	0	0	0	0
31/12/14	0	0	0	0	0

La charte financière qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations soient attribuées à des secteurs confédéraux distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 8.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

5 Faits majeurs

5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

5.2 Comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFDT a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes.

L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

La Confédération CFDT applique pour ses comptes consolidés 2014 les modalités de l'article du Code du travail, définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales, annexe du règlement n° 2009-10. Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation) ; s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

5.3 Evènements de l'exercice

La confédération a continué la mise en service au cours de l'année 2014, de sa nouvelle application de Gestion de ses adhérents et de ses structures en ligne, dénommée GASEL. Cette évolution majeure a consisté à transplanter le périmètre fonctionnel de cinq applications de la gestion de l'adhérent et des structures dans un nouvel environnement technologique permettant un accès partagé, réparti et sécurisé à une base de données centralisée rassemblant tous les référentiels uniques nécessaires à la gestion en temps réel de l'adhérent et des structures.

Le congrès confédéral de la CFDT s'est déroulé du 2 au 6 juin 2014, à Marseille.

La Confédération a contribué à hauteur de 1 758 k€. Cette contribution sera financée à hauteur de 1450 k€ sur les réserves de la Confédération.

Par ailleurs, la Confédération a organisé, pour fêter ses 50 ans, un rassemblement à Paris dont le coût s'est élevé à 202 k€.

6 Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous et il est à noter l'absence d'intérêts minoritaires dans les associations loi 1901 ; les réserves des ces entités sont ainsi intégralement reprises dans les réserves consolidées de la Confédération.

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Confédération	784 409 930	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Entité consolidante	Entité consolidante	Entité consolidante
Association AGI	349 904 839	47-49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
Association ASSECO	389 700 303	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
GIE BELLEVILLE	334 993 748	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
Association BIERVILLE	319 073 425	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	100%	N/A
Association CELIDE	424 318 368	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
Domaine de Bierville EURL	477 876 130	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	100%	100%
Association ESPACE BELLEVILLE	334 722 378	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
SCI FLANDRE	398 216 051	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
Association Institut Belleville	328 142 237	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
Association IRIS	525 389 813	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
Association ISEFOJ	447 807 066	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A
SCI LOIRE-JAURES	395 201 340	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
GIE PRESSE	334 993 730	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
SCI REBUFFAT	431 886 183	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
GIE VILLETTE	334 993 755	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%

7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

7.1 Référentiel comptable,

Les comptes consolidés de l'Ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Règlementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2000.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

7.2 Modalités de consolidation

7.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels.
- Éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

7.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminées dans les comptes consolidés.

7.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

7.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants :

7.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

<i>Application des méthodes préférentielles</i>	<i>OUI NON N/A</i>	<i>Note</i>
Comptabilisation des contrats de location-financement	N / A	
Provisionnement des prestations de retraites et assimilées	OUI	7.3.10
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

7.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

7.3.2.1 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Brevets, licences	Linéaire	2 ans
Projets informatiques	Linéaire	De 2 à 5 ans

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

7.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Les immobilisations corporelles, acquises avant 2009, figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1^{er} janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Terrains	Non amortissable	N/A
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

7.3.4 Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Les titres de la Confédération ont été évalués, à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

7.3.5 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ».

Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

7.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

7.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1^{er} janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

7.3.8 Impôts sur les bénéfiques

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

7.3.9 Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS).

Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour charges financières et de litiges.

7.3.10 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette soit mis à disposition à la confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation,
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- Les droits tels que définis,
- Les conditions du départ en retraite,
- Le facteur d'actualisation,
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de : 1.50% (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire).

Le taux d'évolution des rémunérations est de : 2.80% observés ces quatre dernières années.

7.3.11 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

8 Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

8.1 Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31/12/2013	Augment.	Diminut.	Autres mouvements	31/12/2014
Valeurs brutes					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, marques	10 742	3 414		244	14 400
Autres immobilisations incorporelles	616			(241)	375
Avances et acomptes versés					
Total	11 358	3 414		3	14 775
Amortissements					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, marques	2 845	1 577			4 423
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes versés					
Total	2 845	1 577			4 423
Valeurs nettes					
Ecart d'acquisition (1)					
Frais de recherche et développement					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, marques	7 897	1 837		244	9 977
Fonds de commerce (2)					
Autres immobilisations incorporelles	616			(241)	375
Avances et acomptes versés					
Total	8 513	1 837		3	10 352

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux progiciels acquis ou développés par le GIE Vilette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La confédération a développé un logiciel de gestion des syndicats « Gasel » qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

8.2 Immobilisations corporelles

Montants en K€	31/12/2013	Augment.	Diminut.	Autres mouvements	31/12/2014
Valeurs brutes					
Terrains	21 845				21 845
Constructions	97 186	313		69	97 568
Installations techniques, mat. & out.	838	47			885
Autres immobilisations corporelles	2 292	249	8		2 533
Immobilisations corporelles en cours	4 089	321		(3)	4 407
Avances et acomptes	87			(69)	18
Total	126 336	930	8	(3)	127 255
Amortissements					
Terrains					
Constructions	45 433	6 676			52 109
Installations techniques, mat. & out.	622	84			705
Autres immobilisations corporelles	1 472	316	8		1 780
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total	47 526	7 076	8		54 594
Valeurs nettes					
Terrains	21 845				21 845
Constructions	51 753	(6 363)		69	45 459
Installations techniques, mat. & out.	217	(37)			180
Autres immobilisations corporelles	820	(67)			752
Immobilisations corporelles en cours	4 089	321		(3)	4 407
Avances et acomptes	87			(69)	18
Total	78 810	(6 146)		(3)	72 660

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des trois SCI, ainsi que sur l'association Bierville.

Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les 3 SCI (Flandre-Jaurès, Loire-Jaurès et Rebuffat).

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- La valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation / méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux.

- La décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : Gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courants et agencements

Les travaux en cours correspondent, principalement aux frais complémentaires relatifs à l'acquisition d'un ensemble immobilier (51 avenue Simon Bolivar à Paris 19ème) pour un montant de 4 282 k€ (achat total : 5.812k€ dont 1 590 k€ inscrite en terrain).

8.3 Immobilisations financières

Montants en K€	31/12/2013	Augment.	Diminut.	31/12/2014
Valeurs brutes				
Titres de participations (2)	453	3		456
Créances rattachées à des participations	0			0
Prêts	3 241	1 340	463	4 117
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)	231 732	969		232 701
Total	235 425	2 312	463	237 274
Provisions pour dépréciation				
Titres de participations (2)	286	40		326
Créances rattachées à des participations				
Prêts	20			20
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)	3 219	2 325	306	5 238
Total	3 525	2 365	306	5 584
Valeurs nettes				
Titres de participations (2)	167	(37)		130
Créances rattachées à des participations	0			0
Prêts	3 221	1 340	463	4 098
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)	228 512	(1 355)	(306)	227 463
Total	231 900	(53)	157	231 691

(1) Le poste "Titres immobilisés de l'activité du portefeuille" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération.

Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Pour information, leur valeur est établie au 31/12/2014 à 282 678 k€ (valeur de marché) et à 8 230 K€ (valeur de souscription de contrats Fcpr), pour une valeur brute à la clôture de 232 664k€, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la confédération CFDT.

Une dépréciation est constatée fin 2014 à hauteur de 5 583 k€, ramenant la valeur nette de ces titres à 227 505 k€.

(2) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidées	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2013	Augment.	Diminut.	VNC des titres au 31/12/2014	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Pourcentage de détention
VIGEO SAS	443 055 215	131		(40)	91	4 343	(446)	2,60%
Autres titres		36			36	NC	NC	NC
Total		167		(40)	127	4 343	(446)	

La SAS Vigeo et les quatre entités figurant en Autres titres (Sifa, Inter-Expansion, Cisl/Msi et Chèque-Déjeuner) ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

8.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Montants en K€	31/12/2013	Variation	31/12/2014
Valeurs brutes			
Matières premières	55	7	62
En-cours	94	(5)	89
Marchandises	453	64	517
Total	602	66	668
Provisions pour dépréciation			
Matières premières			
En-cours			
Marchandises	29	(10)	19
Total	29	(10)	19
Valeurs nettes			
Matières premières	55	7	62
En-cours	94	(5)	89
Marchandises	424	74	498
Total	573	76	650

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT-Presses et représentent du matériel syndical, des brochures ou des ouvrages destinés au réseau CFDT.

8.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	1 586	1 586		89	1 498
Avances et acomptes sur commandes	242	242			242
Autres créances	11 492	11 492			11 492
Charges constatées d'avance	486	486			486
Total	13 807	13 807		89	13 718

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 2 487 k€ et des cotisations collectées sur 2014 et à encaisser des syndicats en 2014 pour un montant de 5 677 k€. Les autres créances des trois SCI correspondent à des appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles pour un montant de 1 450 k€ lié à des remboursements sur l'exercice 2014.

8.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciations	31/12/2013	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2014
Stocks	29		1	11	19
Créances	122		30	63	89
Valeurs mobilières de placement					
Total	151		31	74	107

8.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 28 766€, proviennent principalement de la Confédération.

8.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFTD

Au 31 décembre 2014, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent comme suit :

Montants en K€					Total des capitaux propres - part du groupe
Situation à la clôture	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	
Solde au 31/12/2012	157 046	151 330	4 716	3 521	316 613
Affectation du résultat 2012	1 620	2 925	(1 023)	(3 521)	(0)
Résultat de l'exercice				174	174
Autres					0
Solde au 31/12/2013	158 666	154 255	3 692	174	316 787
Affectation du résultat 2013	(2 905)	3 125	(46)	(174)	0
Résultat de l'exercice				(5 539)	(5 539)
Autres					0
Solde au 31/12/2014	155 761	157 380	3 646	(5 539)	311 248

Contrôle de cohérence par rapport au bilan					
31/12/13	0	0	0	0	0
31/12/14	0	0	0	0	0

Le poste "Réserves affectées" correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFTD. En effet, la charte financière CFTD dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité Syndicale Mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et élections prud'homales), la confédération a mis en réserve 2.300 k€ au 31 décembre 2014, majorés d'un montant de 700 k€ décidé lors de l'affectation du résultat 2014 en 2015.

8.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

Montants en K€					
Ressources	Montants des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	982	335	155	224	404

8.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Reprise non utilisées	31/12/2014
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 569		338	77		2 830
Provisions pour PV sur portefeuille VMP	1 355		435			1 790
Provisions pour litige social	309			284		25
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	7 761		1 313	1 230		7 844
Autres provisions pour risques & charges	6			6		(0)
Total	12 000		2 086	1 597		12 489

Elles sont principalement composées de :

Engagement pris en matière de retraite :

- L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et GIE-Villette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) :

- Elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour charges financières :

- Engagement de reversement de fonds confiés à la Confédération par les organisations CFDT en fonction de leur valeur de marché au jour de leur restitution.

8.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

La valeur d'actif représentée par les déficits fiscaux reportables d'une entité fiscalisée, l'association Célidé, n'est pas constatée dans les comptes consolidés, leur imputation sur des excédents futurs étant incertaine sur les prochaines années.

8.12 Emprunts et dettes financières

8.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2013	31/12/2014	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Total emprunts auprès des établt et loc. financements					
Dettes financières diverses	5 371	4 997	1 287	2 120	1 590
Total emprunts et dettes financières diverses	5 371	4 997	1 287	2 120	1 590
Concours bancaires courants	(0)	8	8		
Intérêts courus non échus					
Total concours bancaires courants et intérêts courus	(0)	8	8		
Total emprunts et dettes financières	5 371	5 005	1 295	2 120	1 590

8.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Montants en K€	31/12/2013	Mvt de périmètre	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	31/12/2014
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
Total emprunts auprès des établt et loc. financements						
Dettes financières diverses	5 371		199	573		4 997
Total emprunts et dettes financières diverses	5 371		199	573		4 997
Concours bancaires courants	(0)		8			8
Intérêts courus non échus						
Total concours bancaires courants et intérêts courus	(0)		8			8
Total emprunts et dettes financières	5 371		207	573		5005

L'emprunt de 5.300 k€ a été souscrit en novembre 2012 par la confédération auprès de la Société Générale, affecté au financement de l'ensemble immobilier au 51 avenue Simon Bolivar dans le 19^{ème}. Il a été remboursé, à hauteur de 1 060 k€, son solde se monte à 4240 k€ au 31/12/2014

8.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

Montants en K€	31/12/2013	31/12/2014	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	2 928	3 916	3 916	0	0
Fournisseurs d'immobilisations	94	33	33	0	0
Avances et acomptes reçus sur commande	8	16	16	0	0
Dettes fiscales et sociales	3 965	3 510	3 510	0	0
Dettes diverses	23 541	20 650	10 510	0	10 140
Produits constatés d'avance	706	559	559	0	0
Total autres passifs à court terme	31 243	28 685	18 545	0	10 140

*Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service Central de Perception et Ventilation des Cotisations –SCPVC- (Confédération) début 2015 et dues aux organisations Cfdt (5 227 K€) ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2014 qui s'élève à 83 234 K€.

La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser (3 560 K€) et les trois SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires (1298 K€).

*Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.

En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 10 140 K€ représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves. L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

8.14 Engagements hors bilan

Engagements financiers :

*La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 13 k€, 827 k€, 281 k€, 1330 k€ et 182 k€, cinq prêts accordés par des banques à quatre entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux,05 mai 2015, 6 mars 2016, 10 juillet 2022, 11 décembre 2028 et 1^{er} septembre 2038.

*Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 16.000 k€. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2014, un montant de 1 616 k€ a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 5199 k€.



Comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2014

*La confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012, au profit de la Société Générale, 17.46 parts de titres FCP Investissement 334 ISR, pour un montant total évalué à 5.301k€.

Ce nantissement de titres vient garantir l'emprunt souscrit par la confédération auprès de la Société Générale, d'un montant de 5.300 k€, d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités.

8.15 Tableau des ressources

8.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

Montants en K€	31/12/2014	31/12/2013
RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL		
Cotisations reçues (1)	22 512	22 405
"+" subventions contributions-contributions reçues (2)	16 401	16 164
<i>dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)</i>	<i>(6 916)</i>	<i>(7 680)</i>
"+" autres produits d'exploitation perçus (3)	14 634	15 841
Total des Ressources	53 547	54 410
Produits financiers perçus	5 204	6 195
Résultat net (part du groupe)	58 751	60 606

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la confédération (22 512 K€).

Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte financière CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 83 234 k€ pour l'exercice 2014.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » (16 401 k€) n'est pertinente que si l'on tient compte de 6 916 k€ de reversements issus de subventions reçues, ramenant le montant des ressources nettes de subventions à 9 485k€.

(3) Voir paragraphe 8.17 « Autres produits d'exploitation ».

Les ressources de la Confédération et des entités consolidées sont exclusivement réalisées en France.

8.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

8.15.3 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe –



Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutives figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2014, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

8.15.4 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 21 en 2014. Ces personnels sont issus essentiellement des entreprises et fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 1 800K€ pour l'exercice 2014.

8.16 Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Achats consommés en K€	31/12/2014	31/12/2013
Charges communes AGI	883	887
Centre de formation Bierville	1 215	1 179
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	1 200	1 216
Achats des SCI	233	229
Achats consommés du GIE Vilette	170	124
Autres achats consommés	183	109
Total	3 884	3 746

Charges externes en K€	31/12/2014	31/12/2013
Charges communes AGI	1 206	1 165
Centre de formation Bierville	184	200
Coûts des charges SCI	935	765
Intermédiaires Associations Iris et Isefoj (cf. études)	442	692
Achats et charges GIE Belleville et Vilette	4 255	4 297
Achats et charges GIE CFDT Presse (cf. AG 2012...)	5 546	2 934
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	9 702	8 593
Autres charges externes	152	104
Total	22 422	18 750

Frais de personnel en K€	31/12/2014	31/12/2013
Coûts salariaux GIE Belleville & Gie-Vilette	17 370	15 994
Autres charges de personnel Confédération	446	361
Autres frais de personnel	0	0
Total	17 816	16 354

Impôts & taxes en K€	31/12/2014	31/12/2013
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1 118	1 216
Taxes des 3 SCI	288	286
Taxes diverses Confédération	637	552
Autres taxes GIE Vilette	84	234
Autres impôts et taxes	32	38
Total	2 159	2 325

Autres charges d'exploitation en K€	31/12/2014	31/12/2013
Reversement subventions aux organisations (autres charges) :		
- Confédération	7 312	8 015
- Isefoj	217	292
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	1 081	645
Autres charges d'exploitation	99	63
Total	8 709	9 015

Dotations aux amortissements & provisions en K€	31/12/2014	31/12/2013
Centre de formation Bierville	388	438
Amortissements des SCI	1 326	1 292
Amortissements GIE Villette	1 712	1 055
Amortissements Confédération	5 214	5 541
Provisions Confédération	2 086	2 169
Autres dotations amortissements et provisions (Gie-Presse...)	49	123
Total	10 775	10 617

8.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2014	31/12/2013
Autres produits (loyers Confédération et SCI, facturation Agi, ventes et publicité Gie Cfdt-Presses, prestations centre de Bierville...)	12 630	13 346
Reprises amortissements et provisions d'exploitation	1 672	2 115
Transferts de charges d'exploitation	332	379
Total	14 634	15 841

8.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	31/12/2014	31/12/2013
Produits financiers		
Revenus des créances et VMP	252	1 251
Reprises sur provisions et transferts de charges	306	1 442
Produits nets sur cessions de VMP	4 554	3 263
Autres produits financiers	93	239
Total	5 204	6 195
Charges financières		
Dotations aux provisions	2 365	19
Intérêts et charges assimilées	147	107
Autres charges financières		
Total	2 512	126
Résultat financier	2 692	6 069

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins Value latentes).

8.19 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

(1) Autres produits exceptionnels : ajustement de solde sur portefeuille de placement

Montants en K€	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	
Net de Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	81	45
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	2	12
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		41
Autres produits exceptionnels (1)	1 347	403
Total	1 431	501
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	95	14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		14
- Sur cession de titres consolidés		64
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Total	95	92
Résultat exceptionnel	1 336	408



8.20 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

Montants en K€	31/12/2014	31/12/2013
Impôt exigible sur revenus du portefeuille titres	(50)	(52)
Impôts	(50)	(52)

8.21 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif moyen	31/12/2014	31/12/2013
Cadres et équivalents	179	167
Employés	118	128
Total	297	295

9 Autres informations

9.1 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

9.2 Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-2 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

9.3 Liste des organismes paritaires

La Confédération CFDT a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire.

En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

PROTECTION SOCIALE		
	CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
	AGIRC ARCCO	Caisses retraite complémentaire des cadres
	CNAF	Caisse Nationale des allocations familiales
	ORST	Observatoires régionaux de la santé au travail
	CNAV	Caisse Nationale d'assurance Vieillesse
	ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
FORMATION PROFESSIONNELLE		
	FONGEFOR	Association de gestion du fonds national de gestion paritaire de la formation professionnelle continue
	UNIFORMATION	Organisme paritaire collecteur agréé
	AGEFOS PME	Fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises
	OPCA PL	Organisme paritaire collecteur agréé
	OPCALIA	Organisme paritaire collecteur agréé
EMPLOI		
	AGEFIPH	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
	UNEDIC / POLE EMPLOI	Union nationale inter professionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
LOGEMENT		
	UESL	Union des entreprises et des salariés pour le logement
DIALOGUE SOCIAL		
	ADSA	Association paritaire inter professionnelle nationale pour le développement du dialogue social dans l'artisanat
ETUDES		
	IRES	Institut de recherches économiques et sociales